



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001090

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Bousnières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolette : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Bousnières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 7.1), J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRARD, J.C. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Plateforme Bois - Choix d'un nouveau mode de gestion

Plateforme Bois - Choix d'un nouveau mode de gestion

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014	Montant prévu BP 2010 : 15 000 € (enveloppe globale)
Entretien Plateforme Bois	Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Le bail précaire consenti pendant 1 an et demi à ONF-énergie arrive à échéance en juin 2010. Ce montage ne permet pas de s'assurer que la plateforme sert prioritairement aux chaufferies bois du territoire de l'Agglomération. Un nouveau mode de gestion du site est donc proposé pour fournir un service de stockage et séchage de bois-énergie spécifiquement aux communes du Grand Besançon et autres structures publiques locales. Le coût estimé de cette opération s'élève à 4 000 € en 2010. Ce rapport propose de valider ce principe de gestion du site et de permettre la consultation des entreprises pour les opérations de gestion de stock nécessaires.

I. Rappel des caractéristiques de la plateforme bois et objectifs

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon a aménagé en 2008 une plateforme permettant le stockage couvert de 6 300 m³ (mètres cubes apparents plaquettes) de plaquettes forestières et de 1 000 stères de bois long.

En aménageant cet équipement, le Grand Besançon a pour objectifs de :

- contribuer au développement de la filière bois-énergie, énergie renouvelable locale, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial,
- favoriser le développement de chaufferies bois de petite capacité sur le territoire,
- servir l'aménagement de chaufferies bois dans les communes de l'Agglomération.

II. Bilan d'activité d'ONF-énergie, titulaire du bail précaire

Dans l'attente des études complémentaires sur le mode de gestion de la plateforme et pour permettre sa mise en service en septembre 2008, un bail précaire d'une durée de 20 mois a été consenti à ONF-énergie, société privée dont l'actionnaire majoritaire est ONF, pour un loyer annuel de 5 000 € HT.

Ce bail, prolongé de 2 mois pour permettre à l'entreprise de terminer la saison de chauffe dans de bonnes conditions, prend fin en juin 2010.

Dans le cadre d'un tel bail, le locataire n'est pas tenu de rendre compte de son activité. Les informations ci-dessous sont donc celles qu'il nous a librement communiquées.

Durant les saisons de chauffe 2008/2009 et 2009/2010, l'essentiel de la capacité de stockage de la plateforme a été utilisée. Le bois stocké par ONF-énergie a servi de stock de dépannage pour la chaufferie bois de Planoise (1 à 2 jours de stock tampon), ainsi qu'à l'approvisionnement de diverses autres chaufferies (groupes scolaires Fontaine-écu et Brossolette de la Ville de Besançon, Valdahon, Ornans, autres chaufferies hors agglomération...).

Toutefois, ce mode de gestion temporaire ne remplit pas l'ensemble des objectifs fixés puisqu'il ne permet pas de contrôler l'activité du preneur : la CAGB n'a aucun moyen de s'assurer de la provenance du bois et de sa destination. Les chaufferies bois du territoire de l'Agglomération, communales ou publiques ne peuvent en aucun cas bénéficier systématiquement ou prioritairement du service de stockage séchage.

Le bail précaire a en revanche permis de travailler à la mise en place d'un mode de gestion plus adapté présenté ci-dessous.

III. La plateforme bois, un outil au service des communes et autres collectivités

Le mode de gestion proposé a pour objectif principal de mettre la plateforme de stockage de bois-énergie au service des communes membres de l'agglomération ainsi qu'aux autres acteurs publics locaux.

Le Grand Besançon proposerait un service de stockage / séchage (voire à terme livraison) de plaquettes forestières à ses communes membres ainsi qu'à divers autres acteurs publics (bailleurs sociaux, Département, Région...).

Chaque utilisateur resterait propriétaire de ses plaquettes forestières, stockées et séchées sur un tas commun.

Le Grand Besançon, par le biais d'un prestataire, se chargerait de la gestion du stock, c'est à dire des entrées et sorties de plaquettes (en quantité et qualité), de la qualité du processus de séchage, ... Une contribution financière serait demandée aux utilisateurs du service.

A ce stade de la réflexion, la Ville de Besançon serait intéressée pour stocker les plaquettes forestières de ses chaufferies de petite capacité notamment. Le Département et la Région ont également des projets d'aménagement de chaufferies bois sur l'agglomération dans les années qui viennent. Cet outil pourrait également leur être utile. Enfin, en lien avec le travail d'études énergétiques des bâtiments communaux coordonné par l'agglomération, des projets de chaufferies bois communales pourraient voir le jour dans les années qui viennent.

Les chaufferies bois communales ont déjà une solution de stockage, à l'exception de celles de la Ville de Besançon. Ce service serait donc principalement utilisé en 2010 par la Ville de Besançon pour le stockage d'environ 1500 à 2000 map. Le besoin de stockage augmenterait d'année en année avec l'aménagement de chaufferies bois dans d'autres communes.

IV. Mode de gestion de la plateforme

En proposant ce service de stockage / séchage, le Grand Besançon s'engage à :

- développer une politique d'animation, notamment auprès de ses communes, sur le bois-énergie : animation, contacts avec utilisateurs potentiels du dispositif, accompagnement des communes sur des projets bois-énergie,
- mettre en œuvre les moyens de garantir une bonne gestion du stock : quantités stockées, qualité des plaquettes en sortie de plateforme...

Afin d'assurer la gestion de ce service, un marché public va être lancé pour une durée d'un à trois ans.

Le gestionnaire aura pour mission :

- le contact avec les utilisateurs du service,
- la contractualisation avec les utilisateurs,
- l'accueil des camions sur le site,
- le contrôle des quantités en entrée et sortie de la plateforme,
- le suivi qualité du stock jusqu'à atteindre les exigences des chaufferies : granulométrie, taux d'humidité...,
- la mise en tas des plaquettes,
- le chargement des camions...
- la facturation,
- l'encaissement des recettes pour le compte de la CAGB, par le biais d'une régie de recettes.

Le gestionnaire est ainsi responsable de la quantité et de la qualité des plaquettes, le Grand Besançon s'occupant de prendre contact avec les utilisateurs potentiels de la plateforme.

Pour les premières saisons de chauffe, le besoin de stockage des communes membres de l'agglomération et autres partenaires publics sera peu important (plusieurs communes réfléchissent à une chaufferie ou ont lancé une étude de faisabilité). Ce nouveau mode de gestion ne trouvera donc son plein intérêt que lorsque certains de ces projets auront vu le jour.

Dans l'attente, afin d'optimiser l'utilisation de la plateforme et de limiter le coût de la prestation demandée, il est proposé de mettre une partie du site, représentant au maximum 70 % de la capacité de stockage, à disposition du prestataire pour son activité propre. A terme, avec le développement des chaufferies bois, l'objectif est d'utiliser la plateforme bois uniquement pour les besoins des communes.

En contrepartie du service de stockage/séchage, une redevance sera demandée aux utilisateurs de la plateforme. Le Conseil de communauté devra donc se prononcer, en juin prochain, sur les conditions tarifaires de ce service.

La mise à disposition de la plateforme compensant en partie le travail de gestion demandé au prestataire, le coût global de ce montage est estimé à 4 000 € TTC. Ce montant de dépense sera compensé, au moins en partie, par les redevances payées par les utilisateurs.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la gestion de la plateforme par le biais d'un marché public, pour répondre au besoin de stockage des communes et autres collectivités,**
- **la mise à disposition d'une partie de la plateforme pour les activités propres du futur titulaire du marché public.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 28 MAI 2010